

La rougeole est surveillée par la déclaration obligatoire. Les données extraites de la base nationale de Santé publique France sont provisoires à la date de l'analyse, le **15/04/2019** (données en S14 et S15 non consolidées). Elles n'incluent pas les cas de rougeole post-vaccination ni les cas ne remplissant pas les critères de définition de cas de rougeole.

Points clés

- Le nombre de nouveaux cas hebdomadaires est relativement stable **en France** depuis la semaine 10. **En Occitanie**, une certaine stabilité est également observée, et ce depuis la semaine 10 (semaines 14 et 15 non consolidée).
- **En Occitanie** : 174 cas depuis janvier 2019, soit 25 nouveaux cas depuis le dernier point, représentant 1/4 des cas signalés en France sur cette période.
 - 12 des 13 départements touchés. Parmi eux, 55% résident en Haute-Garonne, qui reste le département de France le plus impacté en nombre de cas déclarés (13% des cas déclarés en France).
 - Au total, 46 cas ont été hospitalisés et 21 ont présenté des complications (dont 14 pneumopathies et 1 encéphalite).
 - 25 % des cas sont survenus dans un contexte de cas groupés (établissements scolaires, communauté des gens du voyage, crèches, etc.).
 - La couverture vaccinale est insuffisante pour prévenir tout risque épidémique en Occitanie : 63-82 % avec 2 doses à 24 mois, selon les départements (cible : 95 % pour éliminer la maladie).
 - Le nombre de nouveaux cas diagnostiqués aux urgences reste élevé, avec un pic marqué en semaine 13 et 12 cas en semaine 15.

Figure 1 – Incidence cumulée et nombre de cas de rougeole déclarés par département de résidence, du 01/01/2019 au 14/04/2019 (données provisoires, n= 710 au niveau national ; n=174 pour l'Occitanie)

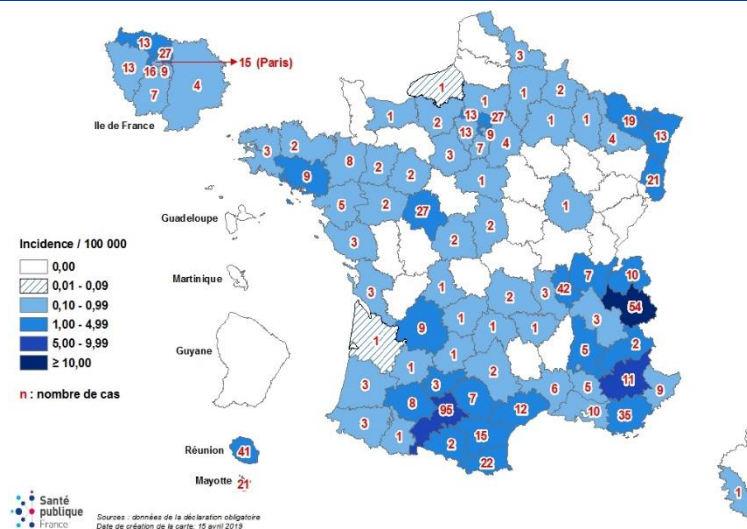


Figure 2 – Distribution hebdomadaire des cas rougeole résidents en Occitanie du 01/01/2019 au 14/04/2019, Source : Déclaration obligatoire – SpFrance (Données des deux dernières semaines non consolidées)

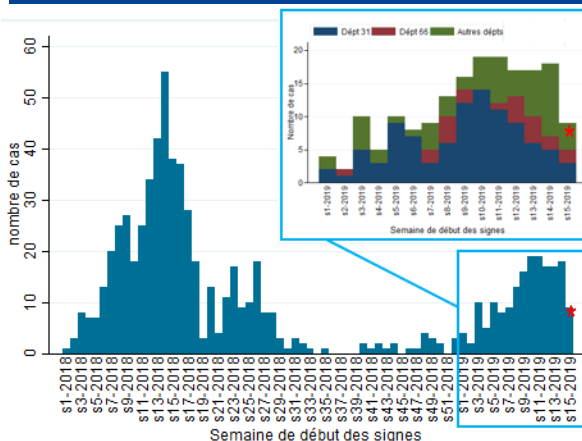


Figure 3 – Passages hebdomadaires aux urgences et consultations SOS médecins, pour diagnostic de rougeole, Occitanie, du 01/01/2018 au 14/04/2019. Source : SurSaUD® - SpFrance

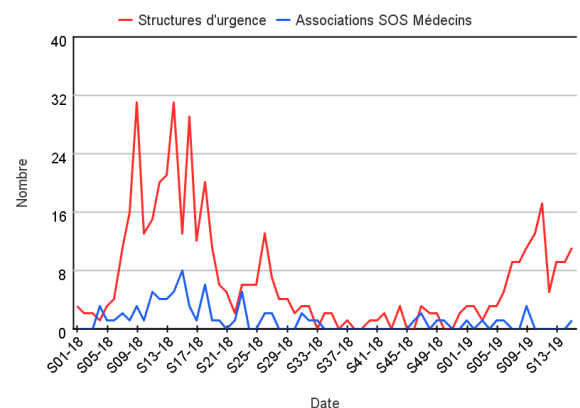
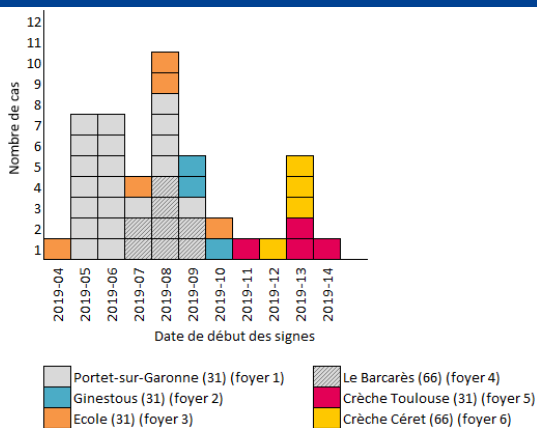


Tableau 1 – Caractéristiques des cas déclarés de rougeole en Occitanie, du 01/01/2019 (S01-2019) au 14/04/2019 (S15-2019), Source : Déclaration obligatoire - SpFrance

Cas de rougeole signalés du 01/01/2019 au 14/04/2019		
Les indicateurs	(S1-2019)	à (S15-2019)
Nombre de cas	174	
Cas hospitalisés	46	26,4%
Cas formes compliquées	21	12,1%
Dont pneumopathies	14	8,0%
Dont encéphalites	1	0,6%
Autres complications	7	4,0%
Décès	0	0,0%
Taux d'incidence cumulée/ 100 000 habitants	2,98	
Données démographiques		
Sex- ratio (H/F)	1,35	
Age médian (en années)	8,5	
Confirmation biologique		
Cas confirmés biologiquement	89	51,1%
Cas confirmés épidémiologiquement	43	24,7%
Cas cliniques	42	24,1%
Statut vaccinal		
Nombre de cas de plus de 1 an et nés après	122	
1980 avec statut vaccinal renseigné	122	
Cas non vaccinés ou vaccinés 1 dose	113	92,6%
Cas vaccinés 2 doses	9	7,4%
Cas vaccinés nombre de doses inconnues	0	0,0%

Figure 4 – Répartition des cas de rougeole par semaine et par foyer dans des collectivités à risque en Occitanie, S01-2019- S15-2019), Source : ARS/CVAGS



Recommandations

La rougeole est une maladie à déclaration obligatoire (Fiche de DO) : [lien](#)

Pour la conduite à tenir autour d'un cas suspect de rougeole ou d'un foyer de cas groupés voir l'instruction DGS du 28/09/2018 : http://circulaires.legifrance.gouv.fr/pdf/2018/10/cir_44038.pdf

Autour d'un cas de rougeole

- Vaccination des sujets contacts réceptifs âgés de plus de 6 mois dans les 72 heures suivant le contagage.
- Prophylaxie par immunoglobulines polyvalentes par voie intra veineuse dans les six jours suivant le contagage, recommandée pour les nourrissons âgés de moins de 6 mois nés de mères non immunes, les nourrissons âgés de 6 à 11 mois n'ayant pu être vaccinés dans les délais ainsi que les personnes à risque de rougeole grave : immunodéprimés, femmes enceintes ne pouvant être vaccinées. En savoir plus : <http://www.hcsp.fr/explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=548>

Eviction du cas recommandée pendant toute la période de contagiosité, à savoir jusqu'à 5 jours après le début de l'éruption ; le rattrapage vaccinal, tel que préconisé ci-dessus, réalisé dans les 72 heures qui suivent le contact avec un cas, peut éviter la survenue de la maladie chez la personne vaccinée.

Pour en savoir plus

Epidémie au niveau national : <http://inv.santepubliquefrance.fr/Dossiers-thematiques/Maladies-infectieuses/Maladies-a-prevention-vaccinale/Rougeole/Points-d-actualites>

Pour toute information complémentaire concernant la rougeole, consulter le dossier thématique de Santé publique France. Pour les données régionales, cliquer ici

Sur la vaccination : www.vaccination-info-service.fr

Documents de prévention à destination des professionnels de santé et du grand public ([cliquer ici](#))

Figure 5 – Incidence par classes d'âge des cas de rougeole résidents en Occitanie du 01/01/2019 (S01-2019) au 14/04/2019 (S15-2019), Source : Déclaration obligatoire - SpFrance

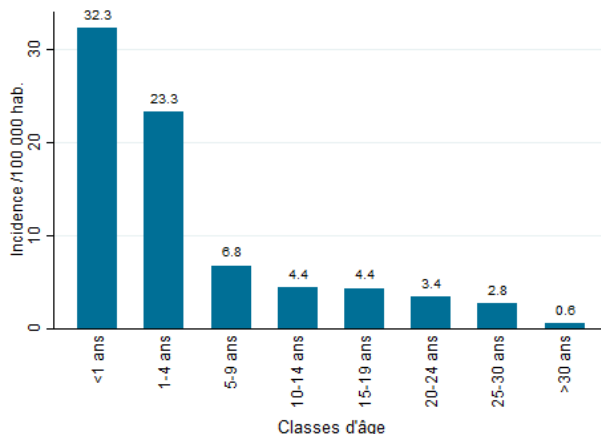
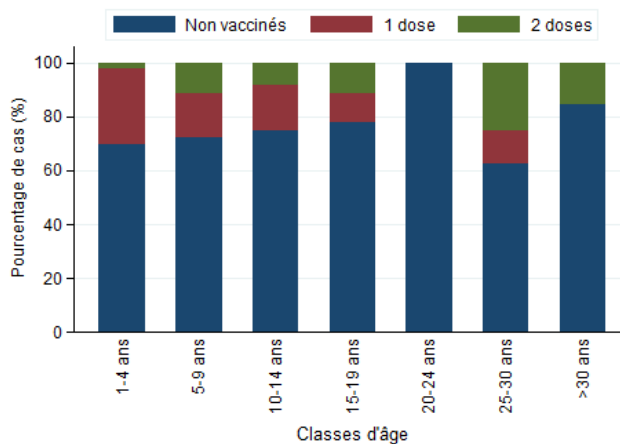


Figure 6 – Distribution par classes d'âge des cas de rougeole selon le statut vaccinal en Occitanie du 01/01/2019 (S01-2019) au 14/04/2019 (S15-2019), Source : Déclaration obligatoire - SpFrance



Directeur de la publication : François Bourdillon,
Santé publique France

Comité de rédaction

Caroline Six
Cécile Durand
Anne Guinard
Leslie Banzet
Séverine Bailleul

Responsable de l'équipe régionale de Santé
publique France en Occitanie : Damien Mouly

Diffusion

Santé publique France Occitanie
Tél : 05-34-30-25-25
occitanie@santepubliquefrance.fr

Retrouvez-nous sur :
www.santepubliquefrance.fr